

COVOITURAGE

Une nouvelle aire inaugurée à Fleury-sur-Orne

Dans le cadre de sa politique globale de déplacements sur le territoire de la Communauté urbaine, Caen la mer met en place de nouvelles alternatives pour faciliter les trajets du quotidien. Parmi ces alternatives, Caen la mer incite à la pratique du covoiturage avec la création d'aires dédiées. Une aire de covoiturage supplémentaire est désormais aménagée sur le territoire de la commune de Fleury-sur-Orne à proximité immédiate de l'échangeur du boulevard périphérique et de l'Avenue d'Harcourt.

LA RÉALISATION DE L'AIRE DE FLEURY-SUR-ORNE

L'aire de Fleury-sur-Orne se situe au niveau de l'avenue des digues à proximité immédiate de l'Avenue d'Harcourt et de l'échangeur de la Suisse Normande. Elle a une **capacité de 49 places**, dont une pour les personnes à mobilité réduite. Cet aménagement a été réalisé sous la Maitrise d'Ouvrage de Caen la mer pour un budget de 109 325 euros HT.

Pour cette aire réalisée en fin d'année 2021, un **revêtement en pavé a été expérimenté**. Ce revêtement, validé par le CEREMA compte tenu de son coefficient de ruissellement nul, permet de faciliter l'infiltration des eaux de pluie et d'éviter ainsi l'imperméabilisation des sols.

Il a ainsi été possible d'éviter la mise en place de réseaux d'assainissement et d'aménager uniquement une noue périphérique végétalisée. Ce type de revêtement est propice au stationnement de voitures particulières. La diversité de couleur des pavés permet de limiter les marquages routiers.

Les modules alvéolaires qui supportent les pavés sont en PEBD (polyéthylène basse densité) issus à 100% d'un recyclage « post consommateur ». Il s'agit donc d'un produit fabriqué à partir de déchets plastiques de consommation.



Ces choix ont permis de :

- Limiter les évacuations de déblais et de conserver sur place les volumes de terrassement pour créer un merlon, favorisant ainsi l'intégration paysagère de l'équipement.
- Réaliser le projet en un temps très court (15 jours).

LA POLITIQUE DE CAEN LA MER Pour le déploiement des aires de covoiturage

Dans le cadre de la mise en œuvre du PDU (Plan de Déplacement Urbain), un diagnostic des pratiques de covoiturage a été réalisé. Il est apparu important d'aménager en priorité des aires à proximité du boulevard périphérique et du réseau principal d'agglomération.

Au printemps 2019, la Communauté urbaine Caen la mer a adopté un schéma de développement des aires de covoiturage visant à densifier leur maillage à proximité des grands axes de circulation ainsi qu'à améliorer les aires de covoiturage « sauvages » présentes sur le territoire. Pour ce faire, la Communauté urbaine Caen la mer a fait le choix d'investir 200 000 euros par an. La prochaine aire de covoiturage sera aménagée à Verson.

10 AIRES DE COVOITURAGE :

Où sont-elles ?

- **Bretteville-sur-Odon**
Porte de Bretagne
44 places dont 1 PMR
- **Bretteville-sur-Odon**
Koenig
245 places dont 7 PMR
- **Colombelles**
au Rond-Point Lazzaro (par le CD14)
- **Eterville**
28 places dont 1 PMR
- **Giberville**
Zone d'activités du Clos de la tête
49 places dont 3 PMR
- **Hérouville Saint-Clair**
Porte d'Angleterre
16 places dont 1 PMR
- **Iffs**
Echangeur de la Dronnière
44 places dont 1 PMR
- **Ouistreham**
zone du Maresquier (rue de la crête au coq).
16 places dont 1 PMR
- **Thue et Mue**
Aire de la Corneille
28 places dont 1 PMR
- **Troarn**
au niveau du diffuseur n°31 de l'autoroute A13
49 places dont 1 PMR



Retrouvez la carte des aires des covoiturages ici :
[Co-voiturage et autopartage | Caen la mer](#)